



COMMUNE DE MUIDS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21/06/2022

L'an deux mille vingt et deux le 21 juin 2022 à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Muids se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bernard LEBOUQC, maire de Muids, en vue de procéder sous sa présidence à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour conformément à l'articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code général des collectivités territoriales.

Nb de membres en exercice : 15	Présents	Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir	Absent(s)	Date de la convocation	
Nb de membres qui ont pris part aux délibérations : 14	13	1	1	14/06/2022	

PRESENTS : Ludovic HENOCH, Bernard LEBOUQC, Bruno LETHIAIS, Thérèse STAGE, Catherine TAMISIER-DELACOUR, Martine TERNISIEN-PLET, Mathieu LEBRET, Cyril DELAUNAY, Béatrice PHILIPPE-GARCIA, Louis GARCIA, Philippe LE MAIGNAN, Laurent MARIE, Alexis BOUCHER.

ABSENT :Nicolas GUENOLE

ABSENT ET REPRESENTE :Pierre Antoine BARREULT (a donné pouvoir à Philippe Le MAIGNAN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard LEBOUQC

Sous la présidence de Bernard LEBOUQC maire, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à 19h30.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- La demande d'un emprunt.
- La Convention de contribution au fonctionnement.
- Centre aéré
- SIEGE, bornes de recharge.
- A M F.

- Véolia (problème de qualité de l'eau)
- SYGOM : mise à disposition d'un broyeur de branches
- Salle de musique (mise à disposition)

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 13/04/2022,
2. Moyen de règlement du CET (Compte Épargne Temps pour Monsieur Francis QUENET)
3. Augmentation des loyers communaux.
4. Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de DETR pour la chaudière.
5. Convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG 27
6. Délibération à prendre concernant la rédaction d'actes administratifs pour la cession des parcelles de la Cité de la TROPLAIE
7. Délibération pour la récréation de la rue aux BANCES
8. Réunion publique d'Axa pour une information sur les complémentaires santé des particuliers
9. Le plan départemental destinataires de promenades et de randonnées
10. Questions diverses

1.Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2022.

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2.Moyen de règlement du CET (Compte Épargne Temps pour Monsieur Francis QUENET)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les salariés ont la possibilité d'épargner des jours de congés et de les utiliser avant le départ en retraite.

Suite à la demande de Monsieur QUENET, ne pouvant pas l'utiliser, l'épargne temps acquis lui sera payé.

3.Augmentation des loyers communaux.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'appliquer l'augmentation des loyers à hauteur de 2.48% (taux de l'INSEE) qui est variable selon la date de la mise en location du logement.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation qui est de 2.48%.

4.Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de DETR pour la chaudière.

Monsieur le maire rappelle qu'une subvention au titre de la DETR a été obtenue d'un montant de 12663.00 €. Le montant de la chaudière étant plus élevé, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer un nouveau dossier.

Monsieur le maire informe les membres présents qu'une subvention de 3166.00 € a été accordée par le département

5. Convention d'adhésion aux services du centre de gestion.

Le centre de gestion qui dépend du Département est un organisme qui peut nous aider dans la gestion du personnel mais également pour d'autres points législatifs.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention gratuite. Une rémunération sera demandée pour toute intervention à la demande de la mairie.

La convention d'adhésion est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Délibération à prendre concernant la rédaction d'actes administratifs pour la cession des parcelles de la Cité de la TROPLAIE(1080/1107/1109/1111) à titre gratuit.

Monsieur le Maire explique que le dossier est confié au cabinet EUROTOP afin d'établir un acte administratif pour effectuer le transfert de propriété, le but étant d'intégrer la route dans le domaine public et de la remettre en état.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour accélérer cette transaction de propriété.

7. Délibération pour la création de la rue aux BANCE (anciennement chemin vicinal N°125)

Monsieur le Maire explique que la création de cette rue date de 1894. Elle permet d'accéder de la route du Mesnil d'Andé à la rue de l'industrie, et s'appelait auparavant le chemin vicinal n°125.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la régularisation.

8. Réunion publique d'Axa pour une information sur les complémentaires santé des particuliers

Monsieur le Maire a été contacté par la Société d'assurances AXA pour organiser une réunion publique avec pour objectif de proposer, pour les personnes qui le souhaitent, une adhésion à une complémentaire santé. Nous savons que plusieurs personnes de la commune n'adhèrent plus à une complémentaire santé, le coût leur paraissant élevé.

Les membres du conseil donnent à l'unanimité son accord pour que la réunion publique puisse avoir lieu.

9. Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La commune a effectué le débroussaillage du chemin rural qui se trouve le long de la parcelle de Monsieur Renault. Le plan ainsi que la signalisation sont à la charge de SNA, nous aurons à notre charge l'entretien (broyage). D'autres itinéraires sont entretenus par broyage par la commune.

10. Emprunt pour les travaux du clocher de l'Eglise Saint Hilaire.

Concernant la réalisation de nos investissements 2022/2023, un emprunt est prévu à hauteur de 100000.00 euros pour la réfection du clocher de l'Eglise (Le monument est inscrit aux monuments historiques). Il est nécessaire d'effectuer différentes demandes afin d'obtenir le meilleur taux avant de subir les augmentations annoncées. Le taux proposé est 1,00%.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande de prêt.

11. Convention de contribution pour la mise à disposition des locaux pour le centre aéré

Le Maire informe que la mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux pour le centre de loisirs SNA pendant les vacances et les mercredis ; la commune de Muids facture 22 euros/jour pour

les différents frais (eau, électricité.....). Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention établie entre SNA et Muids pour 2 ans.

12. Proposition d'inscription l'initiative du SIEGE pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Monsieur le Maire explique que la première proposition faite par le SIEGE (Syndicat Intercommunale pour l'Équipement Gaz et Électricité) concernait les communes qui faisaient effectuer l'entretien de l'éclairage public par le Syndicat. Une nouvelle proposition est faite mais concerne aujourd'hui toutes les communes.

Souvent en panne, les bornes sont non utilisées et restent en permanence alimentées en éclairage, voire saccagées etc.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote : 5 contre /6 abstentions / 3 pour.

Le SIEGE sera informé de la décision du Conseil Municipal.

13. AMF.

Monsieur le maire informe que les collectivités territoriales vont devoir réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux, le décret « tertiaire » étant entré en vigueur depuis le 01/01/2022. Les objectifs étant de réduire de -40% la consommation énergétique en 2030 dans un premier temps.

14. Véolia. Qualité de l'eau

La tuyauterie qui alimente le logement de la commune est rouillée et la mairie doit donc effectuer des Travaux. Véolia propose le passage d'un nouveau tuyau par fonçage (technique qui consiste à faire 3 ouvertures du sol de l'école et passer le nouveau tuyau) mais cette proposition est impossible, la cour d'école ne permet pas d'utiliser cette méthode.

La commune a proposé d'effectuer un nouveau branchement à partir du réseau rue Nationale.

Véolia accepte cette proposition, la commune devra participer aux frais à hauteur de 10000 euros.

Après cette information, une majorité du Conseil Municipal refuse la participation financière de la commune prétextant que la conduite à changer se trouve avant les vannes, donc sur le réseau Veolia, ce n'est pas à la commune de payer.

15. Mise à disposition d'un broyeur pour la commune et pour la population par le SYGOM.

Le Sygom propose à la commune de mettre à disposition des administrés un broyeur. Une convention doit être signée entre la mairie et le Sygom ainsi qu'un formulaire de réservation est à renvoyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le Maire de Muids signe la convention afin que le broyeur puisse être mis à disposition des particuliers.

16. Convention d'utilisation de salle de musique entre la commune et la Muidsienne à titre gratuit.

La Muidsienne demande à pouvoir utiliser la salle de musique pour ses activités. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour partager la salle de musique en bonne entente aussi une convention d'utilisation entre la commune et la Muidsienne sera établie à titre gratuit.